

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 08 JUILLET 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 30 juin 2025, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Owria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean Marie, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à PARIS Bruno, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, CEARD Audrey donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, COULOUMY Christian donne pouvoir à BERNARD BRUNEL Franck, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOUD Chantal, GAMBAUDO Georges donne pouvoir à RAIZER Bernard, GOURLAIN Mireille, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre.

RAPPORT N° 2025/151 : CCSP - Convention de prestation de services avec la Régie Bois Energie d'Embrun

Vu le Code général des collectivités territoriales relatifs aux prestations de services entre communes et EPCI), et notamment l'article L. 5214-16-1,

Considérant que la Régie Bois Energie Embrun est à la recherche de ressources administrative, financières, ressources humaines et commande publique nécessaires à son bon fonctionnement,

Considérant que la Communauté de Communes de Serre-Ponçon peut lui apporter un soutien au niveau du pôle ressources,

Il est proposé de d'adopter une convention de prestation de services avec la Régie Energie d'Embrun d'une durée de 1 an reconductible 2 fois, moyennant une participation financière selon le nombre d'heures réalisées, recensées dans un état récapitulatif semestriel.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITÉ** :

- **DE VALIDER** la convention en pièce jointe,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention correspondante avec la Régie Energie d'Embrun et les éventuels avenants appelés à intervenir.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,




Chantal EYMEOUD